

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 53
DATE DE LA CONVOCATION	10/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/07/2020

OBJET :

Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux : rapport sur l'état des travaux, réalisés au cours de l'exercice 2019

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Sylvie LABBÉ , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Benjamin CORTESE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Jérôme MAZET procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Jean-Pierre TILLY, Mme Laurence ALLIX

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du vendredi 10 février 2017 (modifiée le 20 septembre 2018) le Conseil Communautaire, de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, a décidé de créer une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au cours du dernier exercice, La Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux s'est réunie une seule fois, le jeudi 21 novembre 2019 en début d'après-midi, afin d'examiner les rapports ci-après :

- l'Agglo en bus,
- Micropolis,
- le service du nettoyage et de la gestion des déchets,
- le service de l'assainissement collectif et non collectif,
- le rapport sur le service de l'eau potable - pour l'exercice 2018,
- le rapport du délégataire VEOLIA Eau - pour l'exercice 2018,
- l'Office de tourisme Gap Tallard Vallées.

Après examen du rapport ci-joint, le Conseil Communautaire prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

- CONTRE : 5

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 30 JUIL. 2020

Affiché ou publié le : 30 JUIL. 2020

Communauté d'Agglomération **GAP•TALLARD•DURANCE**



RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS,
AU COURS DE L'EXERCICE 2019,
PAR LA C.C.I.S.P.L.

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a créé une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, par une délibération en date du .

Ainsi, en 2019, la C.C.I.S.P.L s'est réunie, le jeudi 21 novembre, à partir de 14h00, afin d'examiner les dossiers suivants :

- L'Agglo en bus.
- La régie de Micropolis.
- Le nettoyage et la gestion des déchets.
- L'assainissement collectif et non collectif.
- Le rapport sur le service de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire VEOLIA Eau.
- L'office de tourisme Gap-Tallard-Vallées.

1. L'AGGLO EN BUS.

1.1. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE.

1.1.1. LA PRÉSENTATION.

Les principales dates de l'histoire de ce service public sont les suivantes :

- Le 15 juin 1991 : création de la régie des transports, par la Ville de Gap.
- Le 2 novembre 2005 : mise en place de la gratuité.
- Le 1er janvier 2014 : transfert de la compétence, à l'Agglomération.
- Le 1er janvier 2017 : transfert à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Le 1er janvier 2018 : prise en charge des lignes de la Région.
- Le 20 juin 2018 : décision d'instaurer la gratuité, sur tout le réseau.
- Le 1er septembre 2018 :
 - Changement de nom et de logo.
 - Nouveau guide des transports, intégrant les nouvelles lignes et deux nouvelles cartes du réseau.
 - Création d'une cartographie dynamique accessible par internet.
 - Création d'une 3ème ligne "Centro" desservie par navette électrique.

1.1.2. LA COMPÉTENCE MOBILITÉ.

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance possède la compétence mobilité :

- Elle est A.O.M (Autorité Organisatrice des Transports) sur son périmètre.
- Au 1er janvier 2018, elle s'est vue transférée 26 nouvelles lignes, en application de la loi NOTRE.

1.1.3. LE PÉRIMÈTRE D'EXERCICE.

La Régie exerce la compétence transport, sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération :

- 17 communes.
- 52.241 habitants, dont 43.000 habitants pour Gap.
- 56 lignes de transports, représentant 1.680.000.km réaalisés, par an, dont :
 - 845.000.km (50%) pour les lignes de bus urbains.
 - 688.000.km (41%) pour les lignes régulières extra-urbaines.
 - 147.000.km (9%) pour les lignes scolaires.

1.1.4. LES MISSIONS DE LA RÉGIE.

La Régie exerce les missions suivantes :

- Exploitation en régie de 12 lignes de bus urbains, dont 3 lignes de navettes Centro.
- Gestion de l'affrètement de 44 lignes de transports, dont 4 lignes régulières, 38 lignes "scolaires" et 2 navettes saisonnières.
- Gestion de l'affrètement de 8 lignes de taxibus (transport à la demande) sur le périmètre de la Ville de Gap.

1.2. LE RÉSEAU L'AGGLO EN BUS.

1.2.1. LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU RÉSEAU.

Le réseau comprend 56 lignes de transport :

- 10 lignes de bus urbains.
- 3 lignes de navettes Centro, dont 2 électriques et plus prochainement 1 autonome.
- 3 lignes régulières, hors Gap, fonctionnant toute l'année, dont la n°100 cadencée Vitrolles-La Saulce-Tallard-Gap.
- 13 lignes de transport scolaire sur Gap.
- 25 lignes de transport scolaire hors Gap.
- 2 services touristiques (Laye/Hiver ; Charance Bayard/Été).
- 8 dessertes de taxibus (transport à la demande).

1.2.2. LES ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU.

Les équipements sont les suivants :

- Pour le secteur de Gap : 371 arrêts, équipés de 145 abribus et 226 poteaux d'arrêts.
- Pour le secteur hors Gap : 115 arrêts, équipés de 8 abribus et 96 poteaux d'arrêts.

1.2.3. LE PARC DE VÉHICULES.

Au 1er septembre 2019, le parc de véhicules était composé de :

- 26 véhicules dont :
- 8 autobus standards (12 mètres).
- 6 autobus à gabarit réduit (10,50 mètres).
- 6 autobus à gabarit court (9 à 9,5 mètres).
- 6 microbus, dont 2 électriques.
- 2 véhicules légers.
- Age moyen des véhicules : 10,5 ans.

- 100% du parc est accessible aux P.M.R.

1.2.4. LE PERSONNEL.

Au 1er septembre 2018, l'effectif était composé de :

- 35 conducteurs (dont 8 femmes).
- 1 Responsable d'exploitation.
- 1 Agent d'exploitation.
- 1 Accompagnatrice.
- 1 Assistante de direction.
- 1 Directeur mutualisé sur plusieurs directions.
- Soit un total de 40 agents.

La moyenne d'âge s'élevait à 47 ans.

1.3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS.

Au compte administratif 2018, les principaux postes budgétaires, de la section de fonctionnement, étaient les suivants :

- En dépenses : 4.394.247.€.
- Prestations extérieures : 1.964.280.€.
- Personnel : 1.585.915.€.
- Gestion courante : 816.345.€ (hors prestations extérieures).
- Charges financières : 22.009.€.
- En recettes : 4.522.670.€.
- Billetterie : le réseau est gratuit, à l'exception du taxibus : 60.€.
- Versement transport (taux à 0,55%) : 1.864.695.€.
- Dotation Région : 1.221.658.€.
- Dotation Etat : 105.350.€.
- Dotation C.D 05 : 0.€.
- Subvention de l'Agglomération : 1.260.000.€.
- Participation financière de Tallard : 8.880.€.
- Participation financière de curban : 14.000.€.

2. LA RÉGIE DE MICROPOLIS.

Le parc d'activités de Micropolis a été créé, en 1990, par la Ville de Gap, afin de diversifier le tissu économique local.

Depuis le 1er janvier 2003, ce parc est géré par un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé la Régie de Micropolis.

Depuis le 1er janvier 2017, cette Régie Micropolis est sous la compétence de la Communauté d'Agglomération, à la suite du transfert de ladite compétence économique par la loi NOTRE.

2.1. MICROPOLIS AUJOURD'HUI.

La superficie totale du parc d'activités est de 13 hectares, dont environ 9 sont aujourd'hui commercialisés et 3 en réserve foncière restant encore à viabiliser. Ces terrains sont la propriété de la Ville de Gap.

La superficie locative des bureaux des 4 immeubles appartenant à la Régie de Micropolis est de 3.177 m², à laquelle s'ajoutent 2 bâtiments d'une surface totale de 1.300 m², construits par la Régie, pour la Société A.R.D et mis à sa disposition par un contrat de crédit-bail, jusqu'en 2021.

Micropolis compte actuellement :

- 55 raisons sociales implantées.
- 210 emplois.
- 183 entreprises accueillies, depuis sa création en 1990.
- 83% de taux d'occupation moyen actuel.
- 82,75% de taux d'occupation moyen depuis sa création.

Le personnel de la Régie comprend : un directeur, mis à disposition onéreuse par la Communauté d'agglomération ; deux secrétaires administratives et comptables à temps non complet et un agent technique.

Le personnel de la Régie est soumis à la convention collective nationale de l'immobilier.

Le compte administratif 2018 de la Régie de Micropolis a présenté :

- un excédent de fonctionnement de 364.477.€,
- un déficit de la section d'investissement de 37.529.€,
- soit un résultat excédentaire de 326.948.€.

Sur ce même exercice 2018, la Régie a reversé les sommes suivantes :

- 63.107.€, de taxes foncières ;
- 955.€, de C.E.T ;
- 16.316.€, d'Impôts sur les Sociétés ;
- 19.841, pour la mise à disposition du directeur.

Depuis le 1er janvier 2003, le taux d'impayés s'est limité à 1,36%.

2.2. MICROPOLIS, PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES.

Micropolis offre à ses locataires un certain nombre de services partagés :

- une salle de réunion de 70 m², climatisée, équipée du Wifi ;
- un bureau nomade équipé, disponible à la location à partir de la demi-journée ;
- un vidéoprojecteur ;
- un photocopieur couleur - télécopieur ;
- la levée et l'affranchissement du courrier ;
- un tarif préférentiel, pour les entreprises nouvellement créées, depuis moins de six mois.

3. LA GESTION DES DÉCHETS.

3.1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.

La collecte est réalisée en régie par 27 agents.

Le service dispose de :

- 2 bennes de 9 m³ ;
- 7 bennes, de 16 m³ ;
- et, une benne, avec grue, de 18 m³ pour la collecte des conteneurs enterrés;
- une benne de 18 m³ équipée d'une grue et d'un lève conteneur a été mise en service, en fin d'année.

143 conteneurs enterrés sont installés, pour les ordures ménagères.

3 004,86 tonnes ont été collectés, par ces dispositifs.

3.2. LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Pour l'exercice 2018, les chiffres clés sont les suivants :

- 13.922,24 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit 223,75 par habitant - et par an.
- 204,37.€.TTC, par tonne, de coût global.
- Soit un coût de 53,86.€.TTC, par habitant.

3.3. LA DÉCHETTERIE DE PATAC.

La déchetterie de PATAC est gérée et exploitée, par la société Propolys (Groupe Pizzorno Environnement) suite au renouvellement du marché au 1^{er} juin 2015.

	2017	2018	Evolution (%)
Coût global en € TTC	587.437,21	642.301,99	9,34
Coût global/tonne en € TTC	103,25	105,15	1,84
Coût global/habitant en € TTC	11,41	12,47	9,34

3.4. LA DÉCHETTERIE DES PILES.

La déchetterie des piles est gérée : en haut de quai, en régie ; le bas de quai est en prestation privée, avec la Société Alpes Assainissement.

	2017	2018	Evolution (%)
Coût global en € TTC	202.783,99	225.337,06	11,12
Coût global/tonne en € TTC	94,10	113,63	20,75
Coût global/habitant en € TTC	3,94	4,31	9,39

3.5. LE BILAN POUR LES DES DEUX DÉCHETTERIES.

	2017	2018	Evolution (%)
Coût global en € TTC	822.813,41	888.509,58	7,98
Coût global/tonne en € TTC	104,89	109,81	4,69
Coût global/habitant en € TTC	15,98	17,01	6,45

3.6. LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS.

Nature des déchets	2017	2018	Evolution (%)
Tonnages valorisés	658,71	762,61	15,77
Tonnages refusés	299,17	249,79	-16,51
Tonnages collectés	957,88	1.012,40	5,69
Taux de refus (en%)	31,23	24,67	-21,00

Le transport est effectué par la société Propolys (Groupe Pizzorno Environnement) pour les emballages ménagers acheminés au quai de transfert de Saint Jean. Pour les communes de l'ex-CCTB, la collecte et le transport sont réalisés par la Société Alpes Assainissement.

La prestation de tri a été effectuée au centre de tri du Beynon géré par Alpes Assainissement, jusqu'au 28 février 2018, puis sur le centre de tri modernisé de Manosque.

Les chiffres clés de la collecte sélective des emballages ménagers sont les suivants:

- 957,88 tonnes collectées, soit 18,59 kg/habitant/an.
- Avec un coût global de 318,96.€.TTC/tonne et 6,23.€ TTC/habitant/an.

3.7. LA COLLECTE DU VERRE.

La prestation de la collecte du verre était effectuée par l'entreprise Paprec Réseau (Gros Environnement) sur le territoire de l'ex-agglomération Gap en + Grand et par la société Alpes Assainissement pour le territoire de l'ex-CCTB.

À la suite d'une consultation globale, visant à collecter tous les équipements dédiés au verre sur le périmètre de l'Agglomération, un nouveau prestataire a été choisi. Il s'agit de la société Paprec Réseau, dont le marché a été attribué au 1^{er} décembre 2018.

Les chiffres clés, pour la collecte du verre, sont les suivants :

- 1.316,89 tonnes collectées, soit 25,25 kg/habitant/an.
- Avec un coût global de 27,25.€ TTC/tonne et 0,69.€ TTC/habitant.

3.8. LA COLLECTE DU PAPIER.

La prestation de collecte du papier est effectuée par l'entreprise Paprec Réseau (Gros Environnement) pour le territoire de l'ex-agglomération et la société Alpes Assainissement pour le territoire de l'ex-CCTB.

À la suite d'une consultation globale, visant à collecter tous les équipements dédiés au papier sur le périmètre de l'Agglomération, un nouveau prestataire a été choisi. Il s'agit de la société Paprec Réseau, dont le marché a été attribué au 1^{er} décembre 2018.

Les chiffres clés, pour la collecte du papier, sont les suivants :

- 1.018,62 tonnes collectées, soit 19,49 kg/habitant/an.
- Avec un coût global, qui est en réalité une recette de 26,37.€.TTC/tonne et 0,58.€.TTC/habitant.

3.9. LA COLLECTE DES CARTONS PROFESSIONNELS.

La collecte est réalisée en régie par deux équipes distinctes, le mercredi et le vendredi matin, sur deux secteurs différents de la Commune de Gap. La prestation de transport et de valorisation est effectuée par l'entreprise Paprec Réseau (Gros Environnement).

Les chiffres clés, pour les cartons professionnels, sont les suivants :

- 616,24 tonnes collectées.
- Avec un coût global de 156,50.€ TTC par tonne.

3.10. LE RÉCAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2018.

Nature des déchets	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution (%)
Ordures ménagères	13.342,22	13.922,24	4,35
Verre	1.259,79	1.315,31	4,41
Papier	996,14	954,96	-4,13%
Emballages ménagers	957,88	1.012,40	5,69
Collecte en déchetterie	7.844,42	8.091,26	3,15
Cartons	604,54	616,24	1,94
Collecte/quai de transfert	1.381,95	2.034,97	47,25
TOTAL	26.386,94	27.947,38	5,91

3.11. LA VALORISATION GLOBALE DES DÉCHETS EN 2018.

En 2018, les déchets ont été valorisés, de la manière suivante :

- 60,5% mise en Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux ;
- 30,1%, recyclage de matière ;
- 8,7%, valorisation organique ;
- 0,7%, valorisation énergétique.

3.12. LE COÛT DU SERVICE PUBLIC.

Les principales dépenses (en €/habitant/an) sont les suivantes :

- 34,33.€, pour le traitement des déchets ménagers en prestation privée ;
- 32,16.€, pour la collecte et le compactage des déchets, en régie ;
- 17,95.€, pour la gestion et l'exploitation de la déchetterie ;
- 4,72.€, pour l'acquisition de matériels de collecte enterrés et semi-enterrés ;
- 4,17.€, pour les travaux...

Les principales recettes (en €/habitant/an) sont les suivantes :

- 88,01.€, pour la contribution des usagers (TEOM) ;
- 6,56.€, pour le soutien de l'éco-organisme CITEO ;
- 3,77.€, pour les recettes industrielles (vente de matériaux)...

CONCLUSION:

Seul, le flux papier de collecte et valorisation enregistre une augmentation de sa recette globale. Le flux de collecte et traitement des ordures ménagères reste stable financièrement. Tous les autres flux ont enregistré une augmentation de leur coût et notamment celui des emballages ménagers (+266,41%).

Du fait de la mise en place des bennes de récupération pour les Déchets d'Équipement et d'Ameublement (Eco-mobilier), le tonnage des encombrants récupérés en déchetterie a diminué.

Le financement du service de collecte des déchets ménagers repose essentiellement sur le versement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui a représenté en 2018 une recette de 4.597.639.€, soit 88,01.€ par habitant.

Le 17 novembre 2019, la Collectivité a mis en place l'extension des consignes de tri, permettant de récupérer dans les bacs jaunes, tous les emballages et notamment les sacs, barquettes, pots de yaourts en plastique mais également les petits aluminiums souples type gourde de compote et papier d'aluminium.

4. LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

En 2018, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance détient l'intégralité de la compétence, avec :

- les réseaux de collecte (600.kml).
- Les ouvrages de traitement : 17 STEP intercommunales.
- L'intégration des STEP de Claret et de Curbans.
- La gestion des SPANC : environ 1.450 installations.

Les effectifs du service s'élèvent à 19 agents.

En 2018, les chiffres des réseaux sont les suivants :

- Nombre d'abonnés : 27.165 pour 50.025 habitants (données INSEE 2016).
- Taux de desserte : 94,83%.
- Taille du réseau de collecte : 600.km (La Freissinousse, Gap, Neffes et Pelleautier).
- 437 km pour les eaux usées et 163 km pour les eaux pluviales.
- 1.905 ml de travaux (1.230 ml d'extension et 675 ml de réhabilitation).
- 13 postes de relevage EU et 8 déversoirs d'orage.
- Indice de connaissance de gestion patrimoniale :103/120.
- 414 avis d'urbanisme rendu (permis de construire, d'aménager...).

Sur ce même exercice, les principaux chiffres du traitement sont ceux ci-après :

- 17 STEP intercommunales :
- Volumes traitées : 4.611.624 m3 (avec 2.957.070 m3 d'eau potable - taux de dilution : 35,9%).
- Conformité des équipements : 100%.
- Conformité de la performance des ouvrages : 100%.
- Boues évacuées par épandage au compostage : 831,1 tonnes de matières sèches.
- Volumes évacués : 766,3 tonnes de MS, pour Gap ; et, 64,8 tonnes de MS, pour les autres STEP.

En 2018, le coût du m3 pour le particulier est le suivant :

- Barillonnette : 1,01.
- Châteauneuf : 1,32.
- Claret : 1,15.
- Curbans : 0,82.
- Esparron : 0,76.
- Fouillouse : 1,50.
- La Freissinouse : 0,94.
- Gap : 0,94.
- Jarjayes : 0,77.
- Lardier et Valença : 1,32.
- Lettret : 0,99.
- Neffes : 1,29.
- Pelleautier : 1,29.
- La Saulce : 0,87.
- Sigoyer : 1,36.
- Tallard : 1,40.
- Vitrolles : 0,77.

5. LE RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU ET CELUI DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA.

5.1. LE CONTEXTE CONTRACTUEL :

- Contractant : C.A GAP-TALLARD-DURANCE.
- Périmètre du service : CHATEAUVIEUX, FOUILLOUSE, NEFFES, SIGOYER, TALLARD.
- Date de début du contrat : 26/09/2018.
- Date de fin du contrat : 31/12/2024.
- Délégataire : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux.

Le délégataire a présenté le périmètre, ainsi que les enjeux du contrat.

Il a également rappelé ses engagements :

- Indice de connaissance de gestion patrimonial : 105 à la fin du contrat.
- Travaux d'investissements :
 - Sécurisation des ouvrages avec la mise en place de 9 dispositifs anti-intrusion.
 - Sécurisation des accès pour le personnel intervenant avec la pose de caillebotis sur les réservoirs de Sigoyer, Charbonnette, Rochazal et Garnier.
- Travaux de renouvellement :
 - Dotation annuelle moyenne de 5.533.€ pour le renouvellement des compteurs et des équipements électromécaniques, sur la durée du contrat avec un total de 34.653.€.
- Gestion des fuites : partage des risques.
 - Surveillance du réseau et recherche des fuites à la charge du délégataire.
 - Réparation des fuites mettant en cause la continuité du service public à la charge du délégataire.
 - Réparation des fuites sans impact direct et immédiat sur la continuité du service public à la charge de la Collectivité sur proposition du délégataire.

5.2. L'ORGANISATION LOCALE.

Véolia Eau a présenté l'organisation mise en place au niveau local, ainsi que le développement de la marque Odalp, l'eau des Alpes du Sud.

5.3. CHIFFRES CLÉS DU SERVICE.

Les chiffres clés sont les suivants :

- Habitants desservis : 1.127.
- Abonnés : 533.
- Consommation moyenne : 144 l/hab/j.
- Les indicateurs de l'exploitation :
 - Rendement du réseau de distribution : 54,5%.
 - Indice Linéaire de Perte (ILP) : 5,92 m³/j/km.
 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120 : 101.
 - Taux d'interruption de service non programmé : 24,39%.
- Les volumes :
 - Volumes achetés : 198.581 m³.
 - Volumes vendus : 105.408 m³.
 - aux abonnés domestiques Délégataire : 58.677 m³.

- à d'autres services d'eau potable Déléguataire : 46.731.m3.
- Volume de service : 878 m3.
- Qualité de l'eau, taux de conformité des analyses de contrôle :
 - Analyses microbiologiques : 100,0%.
 - Analyses physicochimiques : 100,0%.
- Prix de l'eau (pour une consommation annuelle de 120 m3) : 2,79.TTC/m3.
- Facture 120 m3/Répartition du prix du service de l'eau : 335.€.TTC.
- Service de l'eau : 261.€ (78%).
- Redevances organismes publics et taxes : 74.€ (22%).

5.4. VIE DU SERVICE.

Les principales données caractéristiques de la vie du service sont les suivantes :

- Gestion du patrimoine :
 - Longueur de canalisations renouvelées : 827.
 - Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,75% sur les 5 dernières années.
 - Nombre de branchements renouvelés : 17 - dont 17 par le déléguataire.
 - Nombre de compteurs remplacés : 46.
- Nombre de fuites :
 - Sur canalisations : 11.
 - Sur branchements : 10.
 - Sur robinet d'arrêt : 5.
 - Linéaire soumis à recherche de fuite : 15.000 ml.
- Consommateurs :
 - Taux d'impayés : 1,69%.
 - Taux de réclamations écrites pour 1.000 clients : 1,88%.
 - Taux de respect du délai d'ouverture des branchements : 100,0%.

5.5. PRÉCONISATIONS ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION.

Les préconisations du déléguataire sont les suivantes :

- Les branchements en plomb : il en reste 4 au niveau de Châteaueux.
- Les renouvellements de canalisations : Embeyrac Nord, Traversée de la route nationale N 85, Zone Artisanale - notamment au niveau du quartier de la Charbonnette...

6. L'OFFICE DU TOURISME GAP-TALLARD-VALLEES.

L'Office de Tourisme est un Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C).

Il est administré par un Comité Directeur de 21 membres, issu de 3 collèges qui se réunit au moins 6 fois par an.

Une convention d'objectifs et de moyens est mise en place, donnant ainsi la ligne directrice pour 3 ans.

Les effectifs des 2 structures représentent :

- Pour Gap : 7 salariés, dont 1 Directeur.
- Pour Tallard : 2 agents de la fonction publique, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.
- Soit un effectif total de 8,8 E.T.P.

6.1. LES SERVICES PROPOSÉS.

Les 2 offices proposent les services suivants :

- des horaires d'ouvertures, d'une large amplitude toute l'année ;
- un service de billetterie ;
- un espace boutique ;
- le prêt gratuit de vélos, d'avril à novembre (sur Gap) ;
- un espace réservé aux enfants (sur Gap) ;
- un accès sécurisé au WIFI, avec 2 postes informatiques mis à disposition (sur Gap).

6.2. LE BILAN D'ACTIVITÉS.

Le bilan de la fréquentation des 2 bureaux est le suivant :

- L'accueil : 109.127.
- Le site web : 77.405.
- Les appels téléphoniques : 8.331.
- Le wifi : 4.333.
- Les prêts de vélos : 161.

6.3. L'ACTIVITÉ BILLETTERIE ET DÉPÔT VENTE.

L'Office de Tourisme propose toute l'année un service de billetterie, pour la saison du Quattro, ainsi que pour les différents organisateurs qui en font la demande.

Les résultats de ces activités sont les suivants :

- Pour la saison du Quattro :
- 10 spectacles, pour un chiffre d'affaires de 42.215.€ ;
- des thés dansants, pour un chiffre d'affaires de 1.846.€ ;
- sans commissionnement, pour l'Office de Tourisme.

- Pour la billetterie des 28 autres spectacles organisés :
- 2.143 billets vendus ;
- 36.199.€, de recettes pour les organisateurs ;
- 2.045.€ de frais de commissions, pour l'Office de Tourisme.

- Pour 10 les dépôts-vente(s) :
- 8.702.€ de recettes, pour les dépositaires ;
- 440.€ de frais de commissions, pour l'Office de Tourisme.

6.4. LES ÉDITIONS.

Les éditions ont été les suivantes :

- Le magazine L'Echappée Belle (en 3 langues) : 15.000 exemplaires.
- Le guide pratique L'Évasion Pure : 10.000. exemplaires.
- Le plan de ville : 20.000 exemplaires.
- Le guide des animations printemps été : 7.000 exemplaires.
- Les dépliants 17 idées balades : 1.000 exemplaires.
- Le guide Sortir : 5.000 exemplaires.
- Le Centre historique de Gap : 15.000 exemplaires, en français ; 5.000 exemplaires, en anglais ; et, 5.000 exemplaires, en néerlandais.
- Le guide Toutourisme : 5.000 exemplaires.

6.5. L'ÉVÉNEMENTIEL - 2018.

Les évènements marquants de l'année 2018 ont été les suivants :

- 23-27 janvier : la présence sur le Village du WRC.
- 7 mars : l'organisation du Carnaval "Montagnes d'ici et d'ailleurs".
- 10 et 11 février : Gap-Bayard au féminin.
- 24 février au 4 mars : Salon de l'Agriculture de Paris...
- 23 juin : 2ème édition de "La Montagne en fête" - Lac de Pelleautier.
- Juillet et Août : visites guidées et participations aux nocturnes.
- 15 et 16 septembre : une visite guidée sur le thème du "Patrimoine culturel", à l'occasion des journées du patrimoine.

- 6 et 7 octobre : Gapen'cimes - accueil et organisation du village des partenaires.
- 2 au 24 décembre : animations diverses et organisation du "Marché de Noël".
- 14 décembre : organisation de la 2ème nocturne de Noël, en partenariat avec la CCI 05.

6.6. LA TAXE DE SÉJOUR.

Après une première année d'application, le bilan est le suivant :

- 269.246 nuités.
- 117.978,50.€ déclarés.

Nature d'hébergements	montants déclarés (en €)	Proportions (en %)
Hôtels	89.196,40.€	75,60 %
Campings	15.518,40.€	13,15 %
Meublés	11.812,90.€	10,01 %
Chambres d'hôtes	915,60.€	0,78 %
Résidences de tourisme	535,20.€	0,45 %
Totaux	117.978,50.€	100,00 %

6.7. LE BILAN FINANCIER.

6.7.1. LE BUDGET PRIMITIF 2018.

La section de fonctionnement, du B.P 2018, a été votée en équilibre, à hauteur de 558.311.€, avec une subvention versée par la Communauté d'Agglomération de 452.800.€.

La section d'investissement a été autofinancée, par les amortissements d'un montant de 7.646,13.€, et, elle est équilibrée, à hauteur de ce dernier montant.

6.7.2. LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018.

Le résultat d'exécution, de l'exercice 2017, fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 87.944,03.€.
- Un excédent en investissement de 19.211,73.€.

6.7.3. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018.

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 121.440,40.€.
- Un excédent d'investissement de 15.135,86.€.

Ces montants ont été repris, au Budget Supplémentaire 2019.

CONCLUSION

La séance a été levée vers 17h30, après examen de tous les dossiers par la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :	
1° Le rapport, mentionné à l'article <u>L. 1411-3</u> , établi par le délégataire de service public ;	VEOLIA EAU.
2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article <u>L. 2224-5</u> ;	OUI.
3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;	OUI.
4° Le rapport mentionné à l'article <u>L. 2234-1</u> du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.	NÉANT.
Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :	
1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article <u>L. 1411-4</u> ;	NÉANT.
2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;	NÉANT.
3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1414-2</u> ;	NÉANT.
4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.	NÉANT.

